

COMMISSION EUROPÉENNE

Direction générale de la mobilité et des transports

Direction B - Investissement, Transport innovant et durable

Director ff.



22 DEC. 2016

Bruxelles, le

MOVE B.1/HR/FV/ac(2016)7785262

M. François CHARLES

Président de l'I.R.C.E.

Institut de recherche et de Communication

sur l'Europe

12 rue du Port

FR - 21130 Les Maillys

Monsieur le Président,

Je vous remercie pour votre courrier du 12 novembre 2016 dans lequel vous attirerez l'attention de la Commission européenne sur l'idée d'une relance du projet de mise en grand gabarit du canal Rhin-Rhône.

Je souhaite tout d'abord féliciter l'Institut de Recherche et de Communication sur l'Europe (I.R.C.E.) pour ses réflexions constructives pour encourager des actions concrètes susceptibles de contribuer à la réalisation du projet européen.

La Commission européenne partage en effet cet objectif général et a inscrit au cœur de ses priorités de favoriser des investissements productifs, notamment dans les infrastructures de transport qui permettront de renforcer le marché intérieur, générer de la croissance économique et des emplois, de stimuler la compétitivité et de faciliter la transition énergétique ainsi qu'une mobilité à faible taux d'émissions. Cette politique se traduit par la mise en place d'un réseau transeuropéen de transport (RTE-T) susceptible de bénéficier de soutien financier de l'Union au travers du mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE).

La Commission européenne partage votre volonté de renforcer l'efficacité et l'attractivité du transport par voie fluviale à l'échelle française et européenne. Ceci nécessite notamment un développement des infrastructures, ainsi qu'une meilleure interconnexion au sein du réseau fluvial et également avec les autres modes de transport. A cet égard, l'Union apporte déjà un concours financier significatif à la réalisation du projet de Canal Seine – Escaut.

Les trois principaux bassins fluviaux français sont concernés et mis en exergue dans le deuxième Programme de Travail de M. Péter Balázs, Coordonnateur européen du Corridor "Mer du Nord-Méditerranée". La liaison entre la Saône/le Rhône et le Rhin - au même titre qu'aillleurs la Saône et la Moselle constituent pour le Corridor un chaînon manquant du réseau

http://ec.europa.eu/transport/themes/infrastructure/ten-t-guidelines/legal-basis_en

de voies navigables intérieures que l'Europe compte bâtir d'ici à 2030. D'ailleurs, le (futur) Canal Saône – Moselle/Rhin figure comme un projet pré-identifié dans le Règlement (UE) n°1316/2013 établissant le RTE-T.

Dans ce contexte, je serais ravi de poursuivre cet échange de vive voix ou d'étudier les possibilités d'une participation à l'évènement que vous avez l'intention d'organiser. De même, je puis vous témoigner la disponibilité de M. Péter Balázs (conseiller: Andreas Faergemann, andreas.faergemann@ec.europa.eu) à suivre l'évolution de ce projet.

Dans la perspective de ces échanges, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.



Herald RUITERS